

CTL : -10, Coup de froid sur les emplois !

Après une première convocation le 16 décembre, le CTL emploi est à nouveau convoqué ce 3 janvier.

**ances
bliques** La CGT avait décidé de boycotter ce CTL "minute" (3h pour discuter des 10 suppressions de la DISI SO et des 11 transferts imposés par l'administration, moins de dix minutes par emploi, déclarations liminaires comprises). Boycott sur le fond, bien sûr, mais aussi boycott sur la forme.

Le CTL ne doit pas être la chambre d'enregistrement des décisions partiales et irrévocables du DISI, mais un lieu d'échange, d'explication et de justification de ces décisions.

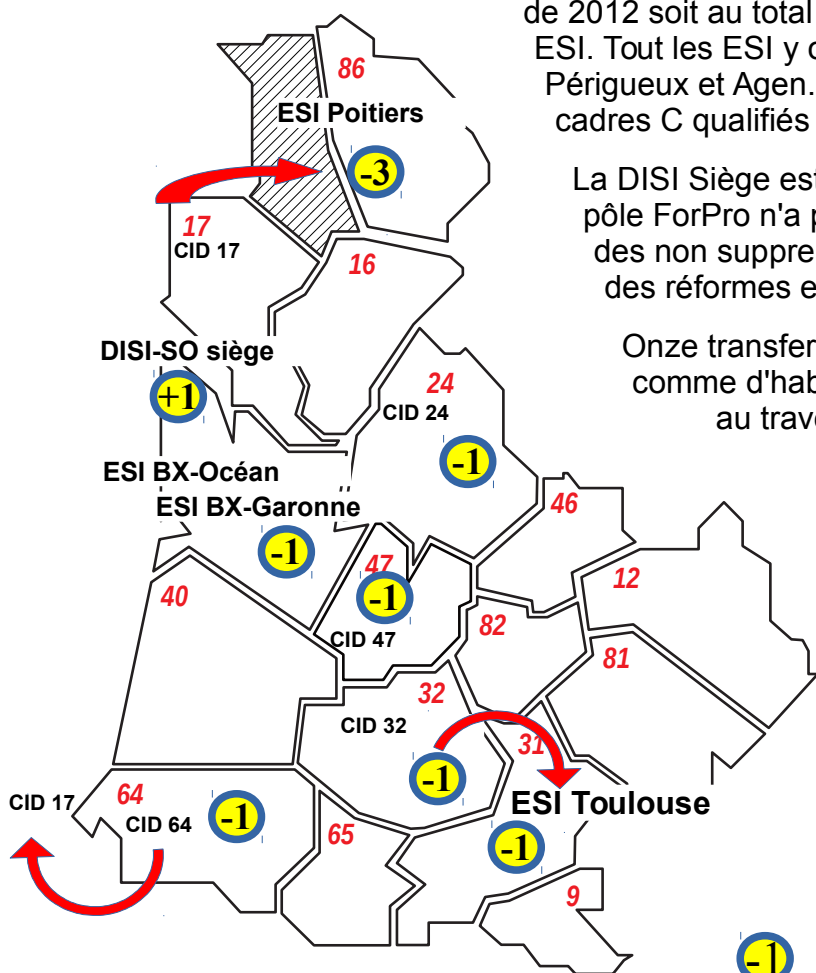
La CGT dénonce ces méthodes autocratiques et méprisantes pour le dialogue social et demande à nouveau que le débat soit placé à l'ordre du jour des instances de la DISI-Sud Ouest.

Dix nouveaux emplois supprimés, après les 11 de 2016, les 10 de 2015, les 11 de 2014, les 7 de 2012 soit au total depuis la création de la DISI, l'équivalent d'un ESI. Tout les ESI y ont droit, et même les CID excentrées de Périgueux et Agen. Ce sont essentiellement des postes de cadres C qualifiés (8 sur 10) qui sont supprimés.

La DISI Siège est épargnée, mais visiblement la création du pôle ForPro n'a pas permis de création de postes, tout au plus des non suppressions, montrant une fois encore la vraie finalité des réformes en cours, attaques tous azimuts sur l'emploi.

Onze transferts viennent compléter ce triste tableau, et, comme d'habitude, la présentation faite par l'administration au travers des documents préparatoires ne contribue qu'à obscurcir les débats qui pourraient avoir lieu en fonction de la réalité de l'implantation des suppressions d'emplois.

Reconstituée par la CGT, la carte réelle des suppressions et des transferts, fait apparaître une situation encore plus critique pour les structures excentrées.



Solde global après suppressions et transferts, cadres B+C



Principaux transferts d'emplois

[illegible]

2 emplois provenant de la DISI Est (AT Part)

. Alors que le projet de suppressions ne fait apparaître que la disparition de deux emplois dans les CID excentrées, après transferts et transformations ce sont quatre emplois qui disparaissent dans ces structures qui ne représentent que 13 % des emplois de la DISI Sud-Ouest.

Ainsi, ce sont les CID du Gers (-1 cadre A, transféré à Toulouse) et des Pyrénées Atlantiques (-1 cadre B PAU) qui viennent s'ajouter à la liste des contributeurs.

La CID du Gers est une des plus petites CID (3 agents avant la suppression, plus que 2 après le départ à la retraite de l'inspectrice en charge de la cellule et la suppression de son poste).

La suppression du cadre B à Pau (CID 64) vient compenser le transfert d'un emploi d'analyste à La Rochelle. Cet emploi avait été prélevé sur l'effectif de la CID des Hautes-Pyrénées pour faire face à des difficultés lors de la fusion. Il était donc logique qu'il soit à nouveau transféré sur la CID 65, qui même selon les ratios utilisés par l'Administration, est en sous-effectif. Eh bien non ! Un autre dogme est venu bousculer celui des 170 PC par agent CID, celui (plus récent) de la suppression des cadres A dans les CID excentrées ! L'emploi de cadre A Analyste qui aurait dû être redonné à Tarbes est transféré à l'ESI de Poitiers !

Quelle logique dans ces suppressions ? Aucune ! Si ce n'est celle des suppressions d'emploi à tout crin !

La CGT demande que les emplois de cadre A soient maintenus dans les CID excentrées et demande que toutes les CID soient encadrées par un inspecteur qualifié, analyste ou PSE afin de maintenir un encadrement de proximité dans ces structures.

Emplois/effectifs : encore des marges pour les suppressions !

Le bilan des emplois et effectifs au 1/01/2017 fait apparaître un déficit de 14 agents sur l'ensemble de la DISI ce qui signifie que sans les 10 suppressions réalisées nous aurions 24 emplois vacants ! Parmi ces emplois vacants, on compte 7 B, 7 C et 2 agents techniques, essentiellement localisés à l'ESI Poitiers (11 emplois !) : ajoutez y les départs à venir en 2017 et vous obtiendrez le réservoir des futures suppressions d'emplois.

Pour la CGT, cette érosion massive des effectifs ne peut plus continuer. Elle menace les missions, dégrade sans cesse les conditions de travail, bloque les mutations, et ne permet plus d'offrir le meilleur service aux collègues de la DGFIP et aux usagers.

La CGT défend une toute autre vision du service public et continuera à se battre au côté des personnels pour l'amélioration des moyens et des conditions de travail.